Déclaration complète

Au Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC), nous nous engageons à favoriser une culture organisationnelle fondée sur le respect, la dignité, l'inclusion et l'équité.

Le harcèlement, la discrimination, l'intimidation, les comportements d'intimidation, la violence, l'abus d'autorité et toute autre forme de conduite inacceptable ne seront pas tolérés. Toute personne a le droit de travailler, de faire du bénévolat et de participer aux activités du FCRC dans un environnement sécuritaire, respectueux et exempt de harcèlement et de discrimination.

Le FCRC s'engage à maintenir un milieu de travail sain et inclusif qui favorise le respect mutuel et valorise la contribution de l'ensemble des membres du personnel, des personnes candidates, des bénévoles, des membres du conseil d'administration, des personnes contractuelles, des partenaires et des parties prenantes.

Le non-respect de ces attentes peut entraîner des mesures correctives, notamment la suspension des communications, le rejet d'une demande, la résiliation d'une entente de financement ou toute autre mesure jugée appropriée par le FCRC.

Nous reconnaissons et apprécions le dévouement des personnes et des organisations qui travaillent sans relâche pour renforcer la radiodiffusion communautaire et servir la population canadienne dans les collectivités partout au pays.

Signature de courriel

Le FCRC s'engage à favoriser un environnement respectueux, inclusif et exempt de harcèlement. Nous croyons que toute personne a le droit de participer à notre travail et à nos activités dans un climat de dignité, de respect et de sécurité psychologique.

Attestation relative à une conduite respectueuse

- ☐ En soumettant cette demande, je reconnais que l'organisation candidate, ses représentantes et représentants, son personnel, ses bénévoles, ses personnes contractuelles et ses mandataires sont tenus d'interagir de manière respectueuse et

professionnelle avec le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les personnes contractuelles du FCRC, ainsi qu'avec les bénéficiaires de financement et les partenaires du secteur.

L'organisation candidate s'engage à s'abstenir de tout harcèlement, discrimination, intimidation, comportement d'intimidation, langage abusif, menace ou autre comportement inapproprié dans l'ensemble des communications et interactions liées aux programmes, aux services et aux possibilités de financement du FCRC.

L'organisation candidate reconnaît également que le non-respect de ces attentes peut entraîner des mesures correctives, notamment la suspension des communications, le rejet d'une demande, la résiliation d'une entente de financement ou toute autre mesure jugée appropriée par le FCRC.

Lignes directrices du programme

Le FCRC s'engage à favoriser un environnement respectueux, inclusif et sans harcèlement. Nous croyons que toutes les personnes ont le droit de participer à notre travail et à nos activités avec dignité, respect et sécurité psychologique.

Les organismes demandeurs/bénéficiaires et toute autre organisation d'intervenants, leurs représentants, employés, bénévoles, entrepreneurs et agents doivent interagir avec le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les entrepreneurs et les bénéficiaires de financement. et partenaires du secteur du FCRC d'une manière respectueuse et professionnelle.